

REGLEMENT TOURNOI DU SOM



1. N° de dossier POONA : 2404363. N° d'autorisation du tournoi : En cours
2. Juge-Arbitre principal : **M. Stéphane MAUBOUSSIN.**
3. Tournoi ouvert aux séries R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12/NC en Double Homme, Double Dame et Double Mixte. Le classement considéré sera le classement par point hebdomadaire CCPH à J-15 de la compétition.
4. Si la compétition devait être annulée, les joueurs inscrits seront remboursés.
Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si le forfait d'un joueur n'est pas annoncé avant **la date du tirage au sort du samedi 26 avril 2025** et s'il n'est pas justifié après cette date.
5. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux si leurs classements le permettent.
Les Doubles Hommes et Dames se joueront le samedi et les Doubles Mixtes le dimanche.
6. Le nombre de joueur étant limité, les inscriptions seront prises et retenues dans l'ordre d'arrivée, ou de manière à équilibrer les tableaux jusqu'à **la date limite d'inscription du jeudi 24 avril 2025.**
7. Tout participant doit être licencié et en règle avec la FFBaD.
8. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.
9. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match, ainsi qu'une tenue réglementaire conforme aux circulaires de la FFBaD.
10. Les matchs seront le plus souvent auto-arbitrés. Des matchs pourront être arbitrés par des arbitres ou arbitres en formation.
11. Le temps dit « d'échauffement » sera de 3 minutes minimum, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain.
12. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit en accord avec les intéressés.
13. Le comité d'organisation du tournoi, avec l'accord du juge-arbitre, se réserve le droit de compléter ou modifier les tableaux en cas de nécessité.
14. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté « faute » dans l'échange et « let » au service.
15. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes sur l'horaire prévu. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.
16. L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.
17. Les règles en application sont celles de la FFBaD.
18. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
19. **Les convocations seront disponibles le dimanche 27 avril 2025** sur l'application **EBAD** et le site **BADNET**. Elles pourront également être envoyées par mail.
20. Répartition des joueurs en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule puis élimination directe ou poule unique de 4, 5 ou 6 maximum.
21. Toute participation au tournoi du SOM Badminton implique le respect de celui-ci.